



**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA DEUXIEME REUNION CONJOINTE ENTRE
LE CPS DE L'UA ET LE COPS DE L'UE**

**LUNDI 12 OCTOBRE 2009, AU SIEGE DE L'UA
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE**

1. Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) et le Comité politique et de sécurité (COPS) de l'Union européenne (UE) ont tenu leur deuxième réunion consultative le 12 octobre 2009, à Addis Abéba, sous la coprésidence de Madame l'Ambassadeur Nkozi Yoyo, Représentant permanent de la République fédérale du Nigéria, Président du CPS pour le mois d'octobre 2009, et de M. Olof Skoog, Ambassadeur de Suède, dont le pays assure la présidence de l'UE et du COPS pour le second semestre de l'année 2009.

2. Rappelant le cadre du Partenariat stratégique Afrique – UE en matière de paix et de sécurité, ainsi que la nécessité de renforcer le dialogue politique, la réunion a discuté des questions ci-après:

Les changements anticonstitutionnels de Gouvernement :

3. L'UA et l'UE ont réaffirmé leur préoccupation face à la montée des changements anticonstitutionnels de Gouvernement en Afrique et ont convenu d'explorer de nouvelles voies pour travailler ensemble, en particulier dans le contexte des différents groupes de contact et dans le cadre juridique défini par la Déclaration adoptée en 2000 à Lomé et l'Accord de Cotonou. Elles ont pris note de la résolution des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA, à travers la décision prise lors de leur 13^{ème} session ordinaire tenue en juillet 2009, à Syrte, à renforcer les mécanismes de l'UA contre les changements anticonstitutionnels de Gouvernement, et d'explorer les voies et moyens de se soutenir mutuellement. Les deux parties ont souligné l'importance que revêt la ratification de la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance.

4. En particulier, les deux parties ont convenu de collaborer dans le cadre des actions à mener pour les cas subsistants ci-dessous :

- a. En encourageant les nouveaux dirigeants mauritaniens à se conformer aux dispositions de l'Accord Cadre de Dakar qui appelle à la poursuite du dialogue inclusif.

- b. En condamnant les récentes tueries intervenues en Guinée et en demandant au Gouvernement guinéen de mener immédiatement des enquêtes et de prendre les mesures nécessaires pour prévenir la répétition de pareils actes. Encourager le CPS de l'UA à prendre des mesures contre les autorités de fait en Guinée qui ne se sont pas conformées aux décisions pertinentes de l'UA et de la CEDEAO relatives à la non-participation des membres du CNDD et du Premier ministre aux prochaines élections. Les deux parties ont convenu de travailler étroitement ensemble dans le cadre du Groupe international de contact.
- c. En exhortant les dirigeants de fait de Madagascar à se conformer strictement aux Accords de Maputo et à persévérer dans la voie définie par les décisions de la dernière réunion du Groupe international de contact, tenue le 6 octobre 2009.

Le renforcement des capacités de gestion et de résolution des crises:

5. Le CPS de l'UA et le COPS de l'UE ont pris note des progrès importants enregistrés dans l'opérationnalisation de l'Architecture continentale de paix et de sécurité avec le soutien de l'UE, et ont convenu de travailler étroitement en vue d'accélérer le rythme de mise en œuvre dans ce domaine. A cet égard, les deux parties ont souligné la nécessité de renforcer les actions, y compris l'harmonisation entre l'UA et les CER et le renforcement des capacités de la Commission de l'UA dans le domaine de la gestion de ses opérations et des contributions des partenaires.

La prévention, la gestion et le règlement des différends et tensions résultant des élections en Afrique.

6. Les deux parties ont reconnu le rôle joué par l'UA et l'UE dans l'observation et l'appui aux processus démocratiques. Elles ont, en outre, souligné le rôle du Groupe des sages dans le domaine des différends et tensions liés aux processus électoraux en Afrique. Elles ont reconnu également l'importance de l'observation des élections et se sont félicitées de la coopération dans ce domaine. L'UA et l'UE ont, par ailleurs, échangé sur les voies et moyens de coopérer dans le cadre de la décision Assembly/AU/Dec. 254 de la 13^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'UA tenue en juillet 2009, à Syrte, Libye, sur le rapport présenté à cet effet par le Groupe des sages.

Situations de conflit

7. Les deux parties ont convenu de travailler ensemble pour :
 - Améliorer la situation en Somalie à travers une coopération renouvelée pour l'AMISOM, le soutien au Gouvernement fédéral de

transition(TFG), et explorer de nouveaux programmes pour faire face à la situation humanitaire en Somalie. Elles ont pris note de la nécessité d'une approche globale, y compris un dialogue inclusif en Somalie dans le cadre du processus de Djibouti, de relever le défi des sources de financement des insurgés et des efforts de lutte contre la piraterie. Au cours des discussions, les questions relatives aux causes profondes de la piraterie, la nécessité de la réforme du secteur de la sécurité et des capacités maritimes de la région ont été abordées. Dans un contexte plus large, la partie africaine a soulevé la question du paiement de rançons;

- Promouvoir la paix, la réconciliation et la justice au Soudan. A cet égard, elles ont salué les efforts renouvelés de l'UA au Soudan, en particulier à travers le Groupe de haut niveau de l'UA sur le Darfour dont le rapport sera soumis à l'examen d'un Sommet du CPS prévu en fin octobre 2009.
- Trouver les voies et moyens de faciliter la mise en œuvre intégrale du CPA, en apportant une assistance au processus de paix, en particulier pour la tenue d'élections libres et régulières en 2010 et du référendum au sud-Soudan en 2011.

Les expériences et les leçons tirées des conflits en Europe

8. Les deux parties ont reconnu l'importance de tirer les leçons des expériences de gestion des crises. Elles se sont félicitées de l'intention de l'UA et de l'UE d'organiser des missions conjointes d'évaluation dans les zones de situation post-conflit en Europe.

Coordination dans le cadre des Nations Unies

9. Les deux parties ont convenu de l'importance de travailler étroitement dans le cadre des Nations unies. Elles ont convenu de travailler ensemble en vue de trouver des sources de financement prévisibles et durables pour les opérations de soutien à la paix menées par l'UA, notamment dans le contexte du rapport du Groupe Prodi et de celui du Secrétaire général des Nations unies sur la question.

10. Les deux parties ont convenu de se réunir à Bruxelles en 2010.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2010

Press Statement

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2338>

Downloaded from African Union Common Repository